



Agenda

Votations 10h00 à 11h00, bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 18 juin
Conseil communal 20h15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 19 juin
Animation autour du livre avec atelier créatif 14h00 à 15h15, Bibliothèque communale, Centre Communal Multifonctions, Arzier	Mercredi 21 juin
Fête de la Fontaine Le Muids Org. Société de Développement	Samedi 24 juin
Fête des Enfants dès 17h00, Centre Communal Scolaire, Arzier	Vendredi 30 juin
Les Fenêtres de l'été de 18h30 à 20h30 (voir calendrier)	En août
Fête Nationale Creux des Abériaux/Ruines d'Oujon	Mardi 1er août
Nuit des étoiles filantes Org. : Société de Développement	Samedi 12 août
Back To School www.lesamuids.ch	Samedi 26 août

UNISSONS-NOUS CONTRE LES LAURELLES !

La commune d'Arzier-Le Muids s'engage pour lutter contre les lauriers !

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2023, le canton de Vaud a alloué une subvention pour les propriétaires privés qui souhaitent arracher les lauriers présentes sur leurs parcelles et les remplacer par des buissons indigènes. La commune d'Arzier-Le Muids a décidé de prendre part à ce projet en se mettant à disposition des propriétaires pour coordonner une demande de subvention globale.

Vous souhaitez vous engager concrètement pour la biodiversité et prendre part à ce projet ? Contactez l'administration communale, par courriel à commune@arzier.ch ou téléphone au 022 / 366 87 87 d'ici au 16 juillet 2023 en transmettant vos coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail, téléphone et adresse postale) ainsi que le linéaire de haie que vous souhaitez arracher et remplacer. Un collaborateur du Parc Jura vaudois prendra ensuite contact avec vous afin de discuter des détails du projet.

Montant des subventions

Arrachage

Chaque propriétaire peut recevoir une subvention cantonale de 60.- CHF par mètre linéaire annoncé, pour l'arrachage des lauriers. Ce montant couvre la quasi-totalité des frais d'arrachage pour une haie d'environ deux mètres de hauteur.

Remplacement

Le Parc Jura vaudois finance l'achat et la plantation de buissons indigènes, à hauteur de 80% des coûts.

Conditions d'octroi des subventions:

Fournir la localisation et le linéaire exact de chaque haie à remplacer ;
Remplacer les lauriers par des espèces indigènes (liste fournie par le Parc Jura vaudois) ;
Réaliser les travaux d'arrachage et de plantation entre octobre 2023 et décembre 2024.

Pourquoi agir ?

Une plante exotique envahissante, ou néophyte, est une espèce végétale introduite, volontairement ou non, par l'homme et capable de s'établir dans la nature. Très concurrentielle, cette plante peut causer des dommages à la biodiversité, à l'économie mais également à la santé. En Suisse, environ soixante espèces sont considérées comme exotiques envahissantes.

Pourquoi la laurelle ?

Le laurier-cerise, ou laurelle, est une plante commune dans les jardins privés. Considéré comme une néophyte, il est inscrit sur la liste noire des espèces à éradiquer.

Il cause des dégâts :

A la biodiversité : en concurrençant les espèces indigènes. En forêt, ses feuilles opaques et persistantes empêchent le renouvellement naturel des espèces forestières ;

Pour l'économie : son élimination engendre des coûts conséquents ;

Pour la santé, car ses feuilles, son écorce et ses fruits sont toxiques pour l'homme et le bétail.

Comment éviter qu'il se propage ?

Renoncer à planter de la laurelle dans votre jardin et privilégier des espèces indigènes ;

Éviter au minimum la dispersion de la plante, en coupant les fleurs avant qu'elles ne fructifient et en éliminant correctement le matériel végétal (élimination en compostière spécialisée, pas chez soi, ni dans la nature).

Pour toute question sur la thématique des plantes exotiques envahissantes ou sur la subvention cantonale, le Parc Jura vaudois se tient à votre disposition par courriel à info@parcjuravaudois.ch ou par téléphone au 022 / 366 51 70.



Séance du 27 mars 2023

01/2023: Demande de crédit d'étude de CHF 76'000.– TTC pour des prestations d'ingénierie pour l'étude d'un concept énergétique et le remplacement de la centrale de chauffe du CAD. ☞ renvoyé

02/2023: Demande de modification de l'Art.18 du Règlement du personnel. ☞ accepté

03/2023: Demande de crédit de CHF 88'000.– TTC pour le remplacement des fenêtres du bâtiment Grange 6 à Le Muids. ☞ renvoyé

04/2023: Demande de crédit de CHF 368'500.– TTC pour l'acquisition et l'installation de 2 salles de classes modulables au CCS. ☞ accepté

05/2023: Demande de crédit de CHF 478'000.– TTC pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant. ☞ accepté

06/2023: Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 7'743.65 TTC pour le remplacement des matelas de l'auberge communale. ☞ renvoyé

Séance du 22 mai 2023- tous acceptés

07/2023: Demande de crédit de CHF 720'000.– TTC pour le remplacement partiel des collecteurs EU/EC au chemin des Grands Champs.

08/2023: Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 32'000.– TTC pour la Cybersécurité.

09/2023: Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 30'000.– TTC pour la réfection du chemin forestier du Grütli.

10/2023: Demande de crédit de CHF 1'450'000.– TTC pour l'amélioration structurelle des alpages communaux.



Tenue des chiens en laisse

Les chiens doivent être tenus en laisse **du 1er avril au 15 juillet** en forêt, lisière et prairies attenantes (ainsi que dans les pâturages occupés par du bétail) conformément à la RLFaune. Merci de respecter la faune locale et sa reproduction.



Ramassage des déjections canines

N'oubliez pas que pour bien vivre ensemble, certaines règles doivent être respectées... et l'une d'elles, est de ramasser les crottes de son chien car malheureusement certains propriétaires ne le font toujours pas !

Émondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10.12.1991 sur les routes.

Émondage des haies = à la limite de la propriété à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas

Élagage des arbres = au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur
au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail faute de quoi ils pourront être dénoncés par la Municipalité et cette tâche pourra être exécutée d'office et aux frais des propriétaires selon l'article 15 du règlement précité.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

CANICULE:

Les périodes de canicules sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.

A l'approche de l'été, la Commune d'Arzier-Le Muids met en place le plan canicule, instauré par les instances cantonales et communales. Nous parlons de période de canicule lorsque la température est de plus de 33 degrés durant trois jours consécutifs.

Nous nous préoccupons particulièrement des personnes de 75 ans et plus, qui vivent seules, ne sont pas suivies par le CMS et dont nous ne savons pas si elles ont un soutien de leur famille ou voisins.

Cependant, la Municipalité adresse également cette information à toutes les personnes de moins de 75 ans, afin qu'elles soient informées de la possibilité de faire appel à ce service en cas de changement dans leur situation ou de nécessité.

En cas d'intérêt, vous pouvez contacter l'Administration communale au **022 / 366 87 87** ou commune@arzier.ch.

PROTÉGEONS - NOUS

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS



Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps



Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique



En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant,
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale appeler le **144**

Symptômes possibles d'un coup de chaleur: faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.



Certificat de bonnes mœurs

La Municipalité d'Arzier-Le Muids a pris la décision de ne plus émettre de certificat de bonnes mœurs. En effet, elle a constaté la grande difficulté de se porter garante et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignements le plus souvent très partiels. Un tel document n'avait dès lors plus de pertinence.

Cette décision est effective depuis le 19 avril 2023. Vous pouvez obtenir un courrier attestant cette décision de l'autorité municipale en nous contactant ou directement sur notre site internet.

Collecte des déchets organiques

Remplir les containers bruns, c'est faire une action concrète pour l'environnement et le climat, tout en faisant des économies ! En effet, cette mesure permet de diminuer le volume et le poids de votre sac poubelle taxé et de permettre à ces déchets d'être bien valorisés pour produire une énergie renouvelable ou encore créer du compost.

Documents d'identité

Contrôlez la validité de vos documents d'identité avant les vacances !

Pour toute commande de carte d'identité vous devez venir personnellement au Contrôle des habitants.

Les mineurs doivent être accompagnés par le représentant légal. Dès 7 ans, la signature de l'enfant est obligatoire.

Pour toute commande de passport ou de passeport et carte d'identité (prix combiné), veuillez contacter le 0800 01 1291 ou via internet à : www.biometrie.vd.ch

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous joindre au 022 / 366 87 87 pendant les heures d'ouverture de l'Administration communale.



Nous vous informons que la place de jeux du Centre Communal et Scolaire sera fermée pour entretien du

4 au 17 juillet

sous réserve des conditions météo.

Carte journalière CFF à CHF 45.-



Disponibilité: www.arzier.ch

Réservation: 022 / 366 87 87

Retrait: Administration communale



Ces cartes sont impersonnelles et valables sur tout le réseau couvert par l'abonnement général CFF le jour de la date pré-imprimée. Vous pouvez ainsi voyager dans toute la Suisse pendant 24 heures en 2ème classe (seules quelques compagnies privées font exception). Il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement demi-tarif pour bénéficier de cette offre.

Les cartes ne sont ni reprises ni échangées.

RADON : un gaz radioactif à surveiller

Le radon est un gaz radioactif qui se trouve dans le sol et dans les roches. Il est inodore, incolore et insipide, ce qui le rend difficile à détecter. Cependant, il est important de surveiller sa présence car il peut avoir des effets nocifs sur la santé.

Le radon est produit par la désintégration radioactive de l'uranium et du thorium présents dans le sol et dans les roches. Il peut s'infiltrer dans les bâtiments et s'accumuler à des niveaux dangereux pour la santé. Les niveaux de radon sont plus élevés dans les sous-sols, les caves et les espaces clos sans ventilation.

Il est donc important de surveiller la présence de radon dans les bâtiments. Les tests de dépistage sont simples et peu coûteux. Ils consistent en un petit boîtier placé dans une pièce pendant une période déterminée, généralement de 3 à 6 mois. Le boîtier est ensuite envoyé à un laboratoire pour analyse. Les résultats du test indiquent le niveau de radon dans la pièce et si des mesures doivent être prises pour réduire l'exposition.

Ces mesures incluent l'augmentation de la ventilation, l'étanchéité des fissures dans les murs et les planchers, et l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée.

Le site de la Confédération vous permet de déterminer l'urgence d'une mesure dans votre habitation : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/umwelt-und-gesundheit/strahlung-radioaktivitaet-schall/radon/radongebiete-ch.html>

Au besoin, vous pouvez faire réaliser une mesure de concentration en radon dans votre habitation par un professionnel. Pour cela, vous pouvez contacter une entreprise spécialisée dans les mesures de radon. Le Service cantonal de la santé publique ou l'Association suisse de protection contre les rayonnements (ASPR) peuvent également vous fournir des informations sur les entreprises accréditées pour les mesures de radon.

Site internet: www.ch-radon.ch / Contacts utiles : radon@bag.admin.ch - 058 / 464 68 80.

Probabilité de dépassement du niveau de référence de 300 Bq/m2:

≤1%
2-10%
11-20%
>20%





ARZIER, LES PALMIERS..LE MUIDS, LE PARADIS!

<p>Mercredi 2 août</p> <p>Alice et Bruce Debell Rte de Saint-Cergue 49 Arzier</p>	<p>Vendredi 4 août</p> <p>Annick et Gérald Formaz Ch. de la Dôle 6 Arzier</p>	<p>Mardi 8 août</p> <p>Frédéric Guilloud Ch. de la Petolière 1 Le Muids</p>	<p>Jeudi 10 août</p> <p>Sophie Laederach et Stéphane Follonier Route des Sendys 17 Arzier</p>
<p>Samedi 12 août</p> <p>Charlotte et Oliver Dufour Route des Sendys 2 Arzier</p>	<p>Dimanche 13 août</p> <p>Brigitte et Chris Cosgrove Ch. des Noisetiers 3 Arzier</p>	<p>Mardi 15 août</p> <p>Véronique et Patrick Roussillon Route des Sendys 17 Arzier</p>	<p>Jeudi 17 août</p> <p>Famille Schweizer Ch. Riant-Soleil 3 Arzier</p>
<p>Vendredi 18 août</p> <p>Julianne et Thomas Jammers Ch. Pré-de-la-Cure 12 Arzier</p>	<p>Samedi 19 août</p> <p>Famille Ray La Chèvrerie de Genolier 5 La Chèvrerie</p>	<p>Mardi 22 août</p> <p>Famille Bax de Keating Ch. des Noisetiers 3 Arzier</p>	<p>Jeudi 24 août</p> <p>Administration communale Rue du Village 22, Arzier</p>

Ils vous attendent entre 18h30 et 20h30 pour un moment de partage !

Lorsqu'on vote

.....et pour que le vote compte, il faut:

- ✓ Remplir le bulletin de vote ou le bulletin électoral et glisser le(s) bulletin(s) dans l'enveloppe de vote jaune qu'il faut fermer pour protéger le secret de votre vote;
- ✓ Une carte de vote entièrement complétée (date de naissance complète et signature);
- ✓ Une enveloppe de vote qui arrive à temps.
Envoi par la poste affranchis en courrier B le mardi précédent le scrutin et envoi courrier A le jeudi précédent le scrutin.
Dépôt dans les boîtes aux lettres votations jusqu'au dimanche du scrutin à 11h00.
À Le Muids au Collège et à Arzier à l'Administration communale.



www.vd.ch/votations

Pollution

Tout ce que l'on jette dans la bouche ou la grille de route finit souvent directement dans la rivière, avec pour conséquence la pollution de l'eau et des écosystèmes, provoquant la mort de beaucoup de poissons.

Nous avons constaté une augmentation des pollutions de nos cours d'eau dues aux lavages des chemins, terrasses, et pourtour de maison.

Il est important d'utiliser des produits adéquats pour la faune et la flore aquatiques et de supprimer :

- × l'eau de Javel (même en concentration assez faible) utilisée pour nettoyer les toits ou les terrasses;
- × les produits de nettoyage utilisés par exemple pour laver sa voiture ou son vélo;
- × les produits désinfectants pour les piscines;
- × les produits phytosanitaires;
- × la peinture (ne pas jeter l'eau dans une grille après avoir lavé ses pinceaux).

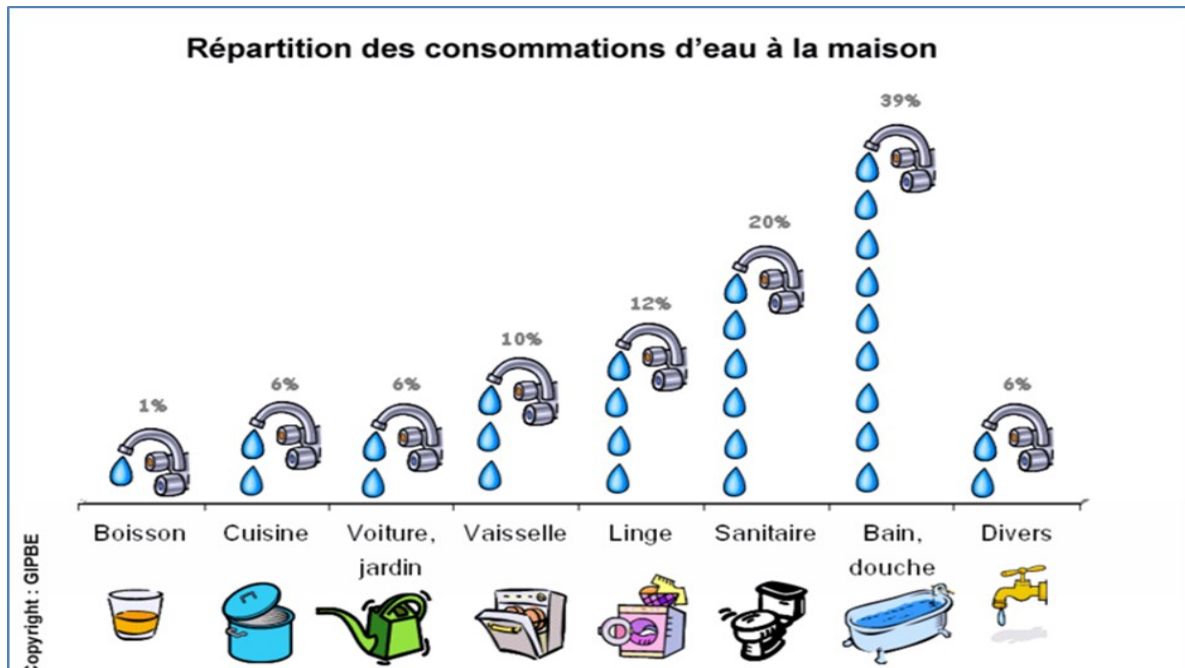
**Pour ne pas polluer les cours d'eau,
merci de ne rien jeter dans les grilles de route et les caniveaux!**





Pénurie d'eau

L'été approche... maîtriser les gestes du quotidien qui permettent de préserver nos ressources en eau est primordial. Aidez-nous à éviter les restrictions.

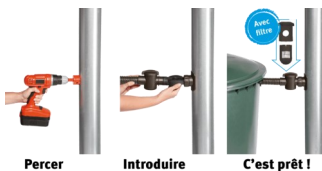


Rappel des bonnes pratiques:

- ◆ Fermer le robinet quand on se lave les mains, quand on se brosse les dents, quand on se rase.
- ◆ Préférer la douche de 5 minutes (60l), à une douche de 15 minutes qui équivaut à un petit bain (180l). Un grand bain consomme environ 250-300l. Il faut donc l'éviter.
- ◆ S'assurer que les robinets soient bien refermés (une goutte perdue toutes les 4 sec représente 5l d'eau/jour).
- ◆ Tirer la chasse d'eau à bon escient, diminuer le volume d'eau utilisé.
- ◆ Remplir au maximum votre lave-vaisselle et votre lave-linge et utiliser le mode éco.
- ◆ Repérer et réparer rapidement les fuites d'eau.
- ◆ Prendre l'habitude de consommer moins d'eau en cuisinant.
- ◆ Installer des réducteurs de débit aux robinets/pommeaux de douche (peut réduire jusqu'à 50% la consommation).



L'eau de pluie canalisée et stockée dans une citerne de récupération d'eau hors sol et/ou enterrée est fortement conseillée pour l'arrosage des jardins et des potagers. Pensez-y dès maintenant.



Pour les cuves enterrées, n'oubliez pas de demander l'autorisation à la commune, c'est obligatoire et ça vous évitera de creuser sur une canalisation existante par exemple...

Chapelle catholique de St-Cergue

Chemin de la Chapelle 6, St-Cergue

Durant les mois de juillet et d'août,
la messe est célébrée chaque samedi à 18 heures.

Bienvenue à chacun !

<https://www.cath-vd.ch/paroisses/nyon/saint-cergue>



FSG ARZIER-LE MUIDS
NOS COURS
2023 – 2024
ENFANTS ET JEUNES -
ADULTES

INSCRIPTION ADULTES INSCRIPTION ENFANTS ET JEUNES

INFOS : fszarzierlemuids@gmail.com OU 079 203 04 57

CCS à ARZIER

▶ GYMNASTIQUE ENFANTS

PARENTS-ENFANTS
2.5 ANS – 4 ANS
LUNDI 17H00 – 17H45

GYM KIDS 1P-2P
LUNDI 15H45 – 16H45

GYM KIDS 3P
MARDI 15H45 – 17H00

▶ GYM AUX AGRÈS

AGRÈS 1+2 / 4P-8P
MARDI 17H15 – 18H45

AGRÈS 3 / 9S-11S
MARDI 19H00 – 20H30

AGRÈS 4
POST-OBLIGATOIRES
MARDI 20H30 – 22H00

CCS à ARZIER

ST-CERGUE

▶ BASKETBALL

BASKETBALL KIDS
3P-5P
JEUDI 17H30 – 18H30

BASKETBALL JUNIOR
6P-8P
JEUDI 18H45 – 19H45

▶ MULTISPORTS

MULTISPORTS / 4P-6P
JEUDI 15H45 – 17H15

▶ ADULTES

MAGYMFIT
MARDI 8H45 – 9H45

PILATES
JEUDI 8H45 – 9H45

GYM & DANCE
JEUDI 19H00 – 20H00

GYM & DANCE
VENDREDI 8H45 – 9H45

SALLE DU CONSEIL à ARZIER

2 LECONS D'ESSAI GRATUITES

PING:PONG2

Votre enfant commence l'école après l'été et vous souhaitez préparer cette étape importante avec lui ?
 L'AISGE, en étroite collaboration avec l'EPSGE, propose gratuitement le programme **PING:PONG2** pour accompagner les parents **d'enfants scolarisés en 1-2P** dans cette démarche.
 Ce sont 8 ateliers d'octobre 2023 à juin 2024 qui vous permettront de vous informer sur le fonctionnement de l'école, de découvrir de nouveaux jeux avec votre enfant et de discuter de différents thèmes en lien avec l'éducation.
 Vous pourrez échanger dans un contexte convivial, animé par la conseillère école-famille et une enseignante 1-2P. La présence de baby-sitters sur place permet de venir accompagné de votre/vos enfant/s.
 Inscriptions gratuites : fin septembre 2023
 Contact: Charlotte Dufour – c.dufour@gland.ch 079 / 508 30 46

association intercommunale scolaire de genève et environs

En vente à l'Administration communale:
Sac de gym CHF 18.- / Poster CHF 5.-



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

Chaque jour de la semaine une joyeuse équipe de bénévoles se relaye pour apporter les repas aux personnes âgées de notre Commune. L'entraide est plus que primordiale de nos jours et cette équipe a besoin d'aide et de nouvelles recrues!

Alors si vous êtes sur la commune quelques jours par mois en semaine entre 10h et 12h donnez un peu de votre temps pour les autres. Un jour nous en aurons peut-être chacun besoin.

cms.gland.region@avasad.ch - Tél. 022 / 999 67 20

LGEV



Votre spécialiste en

SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Une gamme complète de services à proximité !

SERVICES DIGITAUX

INSTALLATION

- DOMOTIQUE / SMART HOME (APPAREILS CONNECTÉS, ETC..)
- CONFIGURATION DE VOS APPAREILS (BOX INTERNET/TV, WIFI, ETC...)

COURS

INFORMATIQUE ET UTILISATION DU SMARTPHONE
(Choix du matériel, installation/configuration, apprivoiser le digital au quotidien, effectuer ses achats, démarches et paiements en ligne, etc...)

SERVICES ADMINISTRATIFS

Entreprises

- Gestion RH
- Facturation
- Secrétariat et gestion de vos agendas

Particuliers

- Rédaction de CV
- Entraînement à l'entretien d'embauche

Documents

- Relecture de vos documents
- Réalisation de documents
- Réalisation de support marketing (Flyer, encart publicitaire, etc...)

NOUVEAU

Cours collectifs d'introduction à l'informatique et au numérique pour les enfants dès 7 ans

LGEV Sàrl
Rue du Village 8b
1273 Arzier-Le Muids
022 364 69 60
www.lgev.ch

Info
Arzier-Le Muids



Jardin d'enfants communal

Accueil des 1-2 P les après-midis
en collaboration
avec le restaurant scolaire communal

Nous proposons aux enfants, dès 30 mois, mais aussi aux enfants de 1 et de 2P, des activités amusantes et stimulantes

- atelier cuisine
- atelier motricité et musique
- demi-journées en forêt
- balades contées en forêt
- atelier bricolages
- jeux libres

De 08h45 à 11h45 tous les matins
de 14h00 à 18h00 (après l'école 15h30-18h00)
les lundis, mardis et jeudis

Les trajets entre le restaurant scolaire, l'école et le jardin d'enfants sont assurés

Tarifs consultables dans le règlement sur le site arzier.ch
Ouvert pendant les périodes scolaires

JARDIN D'ENFANTS COMMUNAL
RUE DU VILLAGE 30 (2ÈME ÉTAGE DU CCM)
ARZIER-LE MUIDS
JDE@ARZIER.CH
022 366 74 24

NOUVEAU À ARZIER

ESPACE DE COWORKING

RUE DU VILLAGE 8B - ARZIER



LA
CAPSULE
COWORKING

BUREAUX EN OPEN SPACE
DÈS CHF 20.00 !

INFORMATIONS, CONTACT ET VISITES
www.lacapsule-coworking.ch

PISCINE DE BASSINS

En vente à l' Administration communale
pour nos habitants (*tarif indigène):

12 entrées adulte: Frs. 50.-

12 entrées enfant: Frs. 30.-

+41 22 366 50 60 piscinedebassins@gmail.com

www.bassins.ch/vie-locale/piscine-de-bassins

Brasseur passionné, cherche une surface (local, garage) avec petit loyer, en vue de créer une micro brasserie au sein de notre commune.

Merci de me contacter par mail :
alexandreforgeoux@gmail.com

En mai et juin, c'est la période de l'essaimage pour les abeilles !

Si vous voyez un essaim, plutôt que de le détruire... pensez aux apiculteurs de notre commune qui se feront un plaisir de venir chercher l'essaim et de le remettre dans une ruche.



Denise & Patrick König
Champ du Coq 3, Arzier
Tél. 022 / 366 01 08

Vente de miel du village dès l'été:

500 gr. Fr. 13.-

pot 1 Kg Fr. 22.-



SAMEDI 24 JUIN 2023
à partir de 10h

Activités pour les enfants
Vide grenier
Artisanats

Fête de la Fontaine
au coeur du village de Le Muids

Scène ouverte
Musique live

Restaurations diverses
Buvette

Société de développement d'Arzier-Le Muids
info@sd-arzier-le-muids.ch



FÊTE DES ENFANTS
COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS



VENDREDI 30 JUIN 2023
À PARTIR DE 17H À L'ÉCOLE

ENTRÉE LIBRE POUR PETITS ET GRANDS
ANIMATIONS – RESTAURATION – BUVETTE

Comme chaque année, et pour le plaisir des enfants et des villageois, une équipe de bénévoles, en collaboration avec la commune d'Arzier-Le Muids, organise la fête des enfants que l'on connaît avec son manège gratuit.

Pour que la fête continue nous avons besoin de bénévoles !

N'hésitez pas à contacter la commune ou le 079 108 98 28 et entrez dans la vie d'Arzier-Le Muids en participant à la vente des boissons au bar, pâtisseries ou hot dog dans une ambiance toujours conviviale !

Nous vous rappelons que vos talents pour la confection de pâtisseries le jour même sont les bienvenus pour que la fête puisse être une réussite !

Vive la fête des enfants d'Arzier-le Muids !
Venez nombreux !



INVITATION

DIMANCHE 25 JUIN 2023
RUE DU VILLAGE 8A - ARZIER

**FabLab**
la Côte

DÉMONSTRATIONS,
RENSEIGNEMENTS, DISCUSSIONS,
TIRAGES AU SORT*, ET VISITE DU
FABLAB

IMPRESSIONS 3D, DÉCOUPES ET GRAVURES LASER,
THERMOFORMAGES, DIY,...

*Rempportez les objets créés lors de nos démonstrations !

PORTES OUVERTES
DÈS 13H ET JUSQU'À 16H

INFORMATIONS ET PLANNING DE NOS
DÉMONSTRATIONS DISPONIBLES SUR NOTRE SITE

WWW.FABLAB-LACOTE.CH




Samedi 12 août 2023
dès 19h00
au Chalet du Vermeilley

La nuit des étoiles

Pique-nique canadien,
avec grill à disposition,
buvette.
Paiement en cash uniquement

Inscription avant le 28 juillet 2023 sur info@sd-arzier-lemuids.ch
Se garer au parking du Marais rouge



FOIRE À TOUT
Saint-Cergue
11 juin 2023
8h-17h Place et rue de la Gare

Stands pour vide-grenier et artisanat des villages de Saint-Cergue,
La Cure, Arzier-Le Muids, Genolier, Bassins, Le Vaud, Degersheim.
Inscription et renseignements dès le 22 avril à la Brocante de Saint-Cergue.
www.arti-puces.ch